

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



SIAEP
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2022

Délibération DCS 2022/16

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 16 juin 2022**

Date de convocation : **02 juin 2022**
Heure de début de séance : **18h00**
Secrétaire de séance : **Xavier Ribaucourt**

L'an deux mille vingt-deux, le seize juin, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés : **Mmes et Mrs :**

Philippe Fagoo ; Stéphane Delaporte; Yves Cottard ; Michel Million; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand, Philippe Scat* ; Françoise Lefevre ; Christian Carrette ; Françoise Casier-Tilliet ; Frédéric Carpentier, Roger Delaruelle ; Marcel Chaneac; Emmanuel Alves Dos Santos ; Jean-Pierre Destombes ; Nadine Pairaud* ; Yves Gautier ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Benjamin Bizet ; Marceau Morel ; Yves Vieil ; Jean-Claude Gout ; Hervé Etevez, Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Xavier Ribaucourt ;Gauthier Nancelle, Jean Obry ; Eymeric Bizet ; Jean-Pierre Cozette, Jean-Luc Grimal* ; Christelle Laforet ; Jacky Massies ; Gilbert Demoen* ; Bruno Caron (*suppléant)

REPRESENTES : **Pouvoir** de Olivier Tincourt à Jean-Marie Carré, de Thomas Soufflet à Alain Soufflet, de Gérard Prouillet à Jean-Marie Carré

OBJET : Complément d'attribution financière à l'Amicale du SIAEP de Guerbigny

Vu la délibération N°2016-033 du 14 décembre,

Monsieur le Président expose à l'assemblée que depuis 1994 le personnel du SIAEP a créé une Amicale (loi 1901) ; et que pour aider le fonctionnement de celle-ci le Syndicat verse chaque année la somme de 600€.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que depuis 1994 le personnel du SIAEP a créé une Amicale (loi 1901) ; et que pour aider le fonctionnement de celle-ci le Syndicat verse chaque année la somme de 600€.

Le Président propose d'augmenter cette somme de 300.00€ (Article 647)

Après en avoir délibéré,

L'assemblée à l'unanimité décide d'attribuer cette somme.

Membres en exercice :	84	Votants :	39
Présents :	36	Pour :	39
Absents :	48	Contre :	0
Pouvoir :	3	Abstention :	0

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Marie CARRE

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 16/06/2022 et transmission par voie dématérialisée le 16/06/2022.
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication